

DECISION DU PRESIDENT N° 2013 - 13

AR PREFECTURE

016-241600501-20130415-DECISION2013_13-AU
Regu le 16/04/2013

- VU l'article L. 2122-22-16° du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le point n°1 de la délibération du conseil communautaire du 25 octobre 2012 donnant délégation à Monsieur le Président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, des accords-cadres et des conventions d'un montant inférieur à 90 000 € H.T. ;

Considérant :

- Qu'à l'échelle du Pays Sud Charente (*CdC du Pays de Chalais, du Pays d'Aubeterre, du Montmorélien, des 4B, ainsi que des communes indépendantes*), un pôle touristique a été créé pour favoriser la mise en réseau et en action du tourisme ;
- Que l'association Pôle Touristique du Sud Charente est créée depuis janvier 2008 ;
- Que la CdC4B confie la gestion des offices de tourisme à l'association Pôle Touristique du Sud Charente par une convention d'objectifs qui définit les modalités de gestion et de financement pour l'année 2012 ;
- Qu'une adoption de la convention et des participations financières a eu lieu par décision du président le 24 mai 2012 ;
- Que dans cette décision, l'article 2 précise les modalités financières et plus précisément le fait que le solde de la subvention ne serait versé qu'après analyse du budget réalisé ;

Le Président de la CdC4B,

DECIDE

Article 1 : Qu'après analyse des budgets réalisés, le solde qui doit être versé à l'Office de Pôle du Sud Charente représente un versement de 17 267,47 € pour l'année 2013.

Article 3 : En vertu de l'article L. 2122-23 (applicable par renvoi de l'article L.5211-2 du CGCT), il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion obligatoire du comité communautaire.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, d'exécuter la présente décision.

Acte rendu exécutoire par sa télé transmission
en sous préfecture le 16.04.2013
et son affichage le 16.04.2013

Fait à Touvérac, le 15 avril 2013
Jacques CHABOT
Président

